

Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté - Désignation d'un représentant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bureau du Comité Régional du Tourisme (CRT) a décidé de modifier les statuts de l'Association devenus inadaptés à son actuel fonctionnement.

Il a souhaité que les Communes Touristiques de la Franche-Comté (Besançon, Lons-le-Saunier, Salins-les-Bains, Luxeuil-les-Bains, les Rousses et Métabief) soient représentées au CRT dès lors que les statuts seront votés le 5 février 2003 et désignent en commun un représentant.

Il appartient au Conseil Municipal de proposer la candidature de M. MARIOT, Adjoint délégué à l'Artisanat, au Commerce et au Tourisme pour représenter les communes touristiques au sein du CRT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Commerce - Artisanat - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 11 février 2003.